

**DEPARTEMENT DU GARD
MAIRIE DE
SAINT-PRIVAT DES VIEUX**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	22 conseillers présents 5 procurations

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N°22/11/56**

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
27	0	0

Date de la convocation

08/11/2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze novembre à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Privat des Vieux, dûment convoqué par le Maire, Monsieur Philippe RIBOT, s'est réuni en séance publique, dans la salle du Conseil Municipal située dans les locaux des services techniques à Saint-Privat des Vieux, sous la présidence Monsieur Philippe RIBOT, Maire.

Présents : Mme BELLARD Christine - M. BRAJON Thierry – M. CELESTE Lucas - Mme CHARLES Adeline - M. CORTESE Stéphane - M. FOISSE Alain - Mme GAGNAIRE Marie-Hélène - M. HELIE Cédric - Mme LANÇON Catherine - Mme LAPORTE Brigitte – M MARTIN Christopher - Mme NICOT Yvette - Mme PALLAS Sandy - Mme PERDIGAO Laure - Mme RAVAUD Corinne - M. RIBOT Philippe - M. RICCI Michel - M. ROUX Gervais - M. TAUNAY Karl - M. TONDUT Cyril - Madame VINCENT Marie-Paule

Absents excusés ayant donné procuration : M. DUHAMEL Michel (*procuration donnée à Mme RICCI Michel*) - Mme LAURENT Jacqueline (*à Mme GAGNAIRE Marie-Hélène*) - M. MOURGUES Christian (*à M BRAJON Thierry*) - M. TOURNAIRE Patrice (*à M. HELIE Cédric*) - Mme TRAMUNT Christine (*à M. LANÇON Catherine*)

Absents : Mme ASARI Suzanne - Mme PEREZ Ludivine

Secrétaire de séance : M MARTIN Christopher

Objet : Demande de subvention à l'Agence Nationale du Sport

Afin d'encourager les pratiques sportives et développer les activités ludiques pour les jeunes Saint Privadens, la Municipalité souhaite engager des travaux d'aménagement d'équipements sportifs sur divers endroits répartis sur la Commune :

- Un city-stade au Chemin des Romarins
- Un parcours d'équilibre au Parc Intergénération
- Un élément de fitness au parcours de santé

L'ensemble de ces projets d'investissement font l'objet de la présente demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport.

Les objectifs poursuivis par l'opération sont exposés ci-dessous :

1) Moderniser et compléter les structures existantes pour encourager les activités sportives et ludiques des jeunes Saint Privadens

La Mairie de Saint Privat des Vieux souhaite créer un véritable espace où les jeunes Saint Privadens pourront se retrouver pour exercer à la fois des activités sportives et/ou ludiques.

- **Aménagement d'un city-stade sur le Chemin des Romarins**

Depuis plusieurs années la Municipalité mène une politique active afin de doter son territoire de zones de déplacement actif et d'infrastructures sportives et ludiques apportant dynamisme et attractivité pour les habitants de la Commune. Le Chemin des Romarins et le quartier alentour, situés dans une zone pavillonnaire et excentrés du cœur du village manquent toutefois d'aménagements propres à développer les activités de plein air, pourtant au cœur de la politique publique menée par l'équipe municipale en place.

Pour cette raison, il est envisagé d'y aménager un city-stade recouvert de gazon synthétique afin de permettre aux jeunes de s'exercer à de multiples activités sportives sur un seul et même espace. A noter également, cet équipement PMR sera doté d'une rampe accessibilité garantissant un accès, y compris aux personnes à mobilité réduite.

Les jeunes disposeront donc de toutes les ressources nécessaires pour profiter de l'air libre de la ville et de s'essayer à de multiples activités telles que le football, le basket, le handball, de l'athlétisme ou tout autre chose.

- **Aménagement d'un parcours d'équilibre au parc Intergénération**

Le jardin intergénération et l'oliveraie idéalement situés en plein cœur de village sur environ 2.5 hectares se situent à proximité d'infrastructures publiques telles que la Mairie, le groupe scolaire Jean Giono, la nouvelle médiathèque et la cantine scolaire.

Récemment réhabilités par des travaux de mise en accessibilité, des aménagements paysagers et de nouveaux équipements, ces parcs accueillent les Saint Privadens et les habitants d'Alès Agglomération dans un agréable écrin de verdure. Tout est déjà propice à la détente et aux activités sportives et ludiques.

Les aires de jeux pour les plus jeunes, les modules de skatepark, le Pumptrack pour les adolescents, les éléments de fitness et les terrains de boules pour tous, permettent à chacun de profiter du plein air, et de faire de ces parcs de véritables lieux de vie et de rencontre.

Et pour compléter et diversifier l'offre existante, la Municipalité souhaite impulser davantage de dynamisme par l'acquisition d'un parcours d'équilibre. Cette zone d'obstacles ludo-sportifs est composée d'éléments combinables à l'infini pour développer force, endurance, agilité et équilibre. Elle apportera aux enfants une expérience attractive et adaptée à leurs besoins et à leurs envies, tout en les encourageant aux activités de plein air.

- **Fourniture et pose d'une station de fitness au parcours de santé**

Zone boisée, située à proximité d'un complexe sportif, de multiples zones de déplacements actifs, de départ de circuits de randonnées, et d'une crèche, le parcours de santé est idéalement placé pour la pratique du sport. Des agrès en bois sont disposés de part et d'autre du parcours. Cependant ces équipements sont vieillissants et nécessitent d'être modernisés. La Municipalité a donc pris la décision d'aménager des structures de Fitness plus modernes et plus adaptés aux besoins de la population. Trois équipements récents y ont été aménagés ces dernières années. Afin de compléter les ressources nécessaires à la pratique de ce sport, la Municipalité envisage de compléter ces structures par une station de Fitness complète avec anneaux, barre de traction et chaise romaine, permettant le renforcement musculaire, l'amélioration de la souplesse, la perte de poids. De manière générale, le Fitness est avant tout bon pour la santé et favorise le lien social au travers des rencontres entre sportifs qui poursuivent les mêmes objectifs.

2) La poursuite d'un engagement politique reconnu

Le vivre ensemble est un objectif essentiel qui s'inscrit déjà depuis quelques années dans le programme de l'équipe municipale.

En 2013, Saint-Privat des Vieux a reçu sa première fleur au label national des « Villes et Villages Fleuris et du Cadre de Vie ». Cette récompense témoigne entre autres de la sensibilité de l'équipe municipale à permettre aux habitants de la Commune de tisser un véritable lien social au travers la

mise à disposition d'infrastructures adaptées. L'objectif affiché est de permettre aux habitants d'évoluer dans un cadre de vie agréable et dynamique.

En 2014, elle obtient le label « Ville Vivez-bougez » et la reconnaissance de ces actions en faveur du sport-santé, en s'appuyant notamment sur un tissu associatif local dynamique lui permettant de mener à bien ses projets.

Par ailleurs, à travers différentes actions et en partenariat avec différentes structures, comme les écoles par exemple, la Commune a obtenu, en janvier 2022 le label « Terre de jeux 2024 ». L'obtention de ce label reste l'illustration parfaite de son engagement en faveur du sport-santé, du bien-être, de la cohésion sociale et du rassemblement entre tous.

Le Maire explique les moyens mis en œuvre pour cette opération :

De par sa nature, le coût horaire de ces équipements est nul. Ils seront mis gracieusement à disposition des utilisateurs qui pourront donc pratiquer le sport de leur choix, aux heures et jours qui leur conviennent.

Par ailleurs, sur le city-stade, la Commune envisage de réserver un créneau aux membres de l'association ARTES les Olivettes dans le cadre d'une mise à disposition hebdomadaire et par le biais d'un conventionnement.

Seront spécifiquement concernés le foyer de vie et le centre d'hébergement d'ARTES les Olivettes. A cet effet deux conventions seront mises en place afin de permettre à la Commune et à l'association de contribuer au développement personnel, social, culturel et citoyen de personnes en situation de handicap, afin de les aider à gagner en autonomie dans leur vie, au quotidien.

A travers ce dispositif, la Municipalité poursuit donc sa mobilisation autour des actions en faveur des personnes en situation de handicap, y compris par l'aménagement d'un équipement accessible (rampe accessibilité, passage PMR, ...).

La Commune s'est engagée depuis quelques années sur un vaste programme d'accessibilité de sa voirie et de ses bâtiments publics. Elle s'efforce également d'aménager des infrastructures accessibles quand cela est possible. Ce nouvel équipement n'y fait donc pas exception.

La Municipalité envisage une mise à disposition gratuite de l'ensemble de ces équipements à l'association ARTES les Olivettes, et au public, en accès libre.

Le plan de financement prévisionnel :

Le coût de ces équipements est évalué à 88 608.48 € HT, décomposé comme suit :

Dépenses	Recettes
Travaux – Création d'un city-park : 18 094.63 € HT	Subvention ANS (50%) : 44 304.24 € HT
Fourniture et installation d'un multisport : 44 606.61 € HT	Part Communale (50%) : 44 304.24 € HT
Parcours d'équilibre : 18 256.55 € HT	
Structure de fitness parcours de santé : 7 650.69 € HT	
TOTAL 88 608.48 € HT	TOTAL 88 608.48 € HT

A noter que ces montants, en dépenses comme en recettes, sont susceptibles d'évoluer en fonction de la variation éventuelle du coût global de l'opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le dossier établi pour une dépense de 88 608.48 € pour la mise en service d'équipements sportifs sur le territoire communal ;
- De charger Monsieur le Maire d'adresser une demande de subvention à l'Agence Nationale du Sport ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les différentes demandes d'inscriptions et d'inscrire les crédits nécessaires au budget.



Le Maire,

Philippe RIBOT

La(e) secrétaire de séance :



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nîmes ou d'un recours gracieux auprès de la commune de Saint-Privat des Vieux étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.